

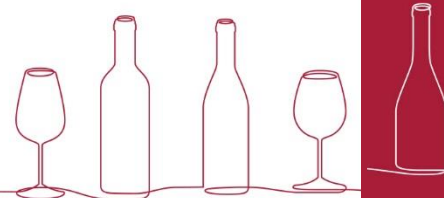
cn.
IV

Comité
National
des Interprofessions
des Vins à appellation
d'origine et à indication
géographique

COMPTE-RENDU

CONSEIL EXECUTIF

8 septembre 2021



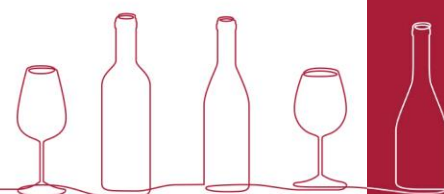
Présents : BAUER Jérôme (CIVA), BARDET Philippe (InterBeaujolais), BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC), BERNARD Michel (CNIV/Inter Rhône), CARRERE Michel (IVSO), CHADOURNE Eric (IVBD), de LARQUIER Jean-Bernard (CNIV/CNPC), FARGES Bernard (CIVB), GOSSEAUME Lionel (InterLoire), GRAVEGEAL Jacques (Inter Oc), KESSLER Bruno (ANIVIN DE FRANCE), PELLATON Philippe (InterLoire), PELLEGRIN Jean-Claude (IVSE), TOUBART Maxime (CIVC), VAN DER VOORDE Arnaud (CIVJ)

BOSSAN Cécile (InterBeaujolais), BREBAN Jean-Jacques (CIVP) EYMARD Brice (CIVP), GAYRARD Marine (IVSE), LEGRAND Olivier (CIVL), MOGNETTI Edouard (BIVC), NAULIN Sylvain (InterLoire), PAJOTIN Valérie (Anivin), ROSAZ Eric (Inter Rhône)

FORGEAU Joël (Vin & Société), JACQUEMOT Christelle (Vin IGP), LEPRESLE Krystel (Vin & Société), OZANAM Nicolas (UMVIN), TESSON Eric (CNAOC), RIOU Christophe (CNIV/IFV), ROCQUE Anastasia (CNIV/IFV), BROUSSE Nine (CNIV), FRANJUS-GUIGUES Dorothée (CNIV), d'AREXY Solène (CNIV), DELZESCAUX Didier (CNIV).

ORDRE DU JOUR

1. PROCES-VERBAL
2. TOUR DE TABLE DES REGIONS AVEC ETAT DE LA RECOLTE ET SITUATION DES SORTIES
3. ELABORATION DU CONTRAT DE MANDATURE DU CNIV
4. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PILOTAGE ECONOMIQUE DE NOS APPELLATIONS
5. ECHANGES SUR LES DOSSIERS TECHNIQUES : VARENNE DE L'EAU, PESTIRIV ET PLAN NATIONAL DU DEPERISSEMENT DU VIGNOBLE
6. APPUI EVENTUEL DU CNIV SUITE A LA REPRESENTATIVITE DES COLLEGES
7. PROPOSITION DE LOI BESSON MOREAU
8. REGLEMENT D'USAGE DE LA MARQUE WINES OF FRANCE
9. QUESTIONS DIVERSES



Le Conseil exécutif se tient à la fois en présence et en visio-conférence.

1. PROCES-VERBAL

Le PV du Conseil exécutif du 22 juillet 2021 est adopté à l'unanimité par le Conseil exécutif.

2. TOUR DE TABLE DES REGIONS AVEC ETAT DE LA RECOLTE ET SITUATION DES SORTIES

Un tour de table des interprofessions est réalisé pour connaître la situation de la production et du marché dans chaque région.

Le Président du CNIV rappelle que la production est soumise à de très forts aléas climatiques. La commercialisation dépend notamment du contexte international avec les exportations qui peuvent beaucoup fluctuer.

Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur les instruments de gestion des marchés et notamment sur la gestion prévisionnelle des stocks pour assurer une meilleure résilience de nos entreprises.

3. ELABORATION DU CONTRAT DE MANDATURE DU CNIV

Pour réaliser le contrat de mandature du CNIV, une journée de réflexion aura lieu et sera pilotée par le Président du CNIV. Il est demandé que des représentants du collège Production et du Collège Négoces se portent volontaires pour y participer.

4. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PILOTAGE ECONOMIQUE DE NOS APPELLATIONS

Afin d'anticiper les aléas climatiques et de commercialisation, le CNIV s'engage à proposer des outils assurant une meilleure gestion prévisionnelle au niveau des interprofessions régionales en tenant compte des aspects juridiques et des enjeux actuels.

Un point de vigilance est signalé pour l'année 2022 avec les deux grands salons Wines in Paris et le Salon de l'agriculture, et les importants enjeux électoraux, notamment présidentiels. Une anticipation est nécessaire pour préparer les messages professionnels à faire passer en amont.

Le Conseil exécutif acte la mise en place au CNIV d'un GT sur le pilotage économique des AO et IG.

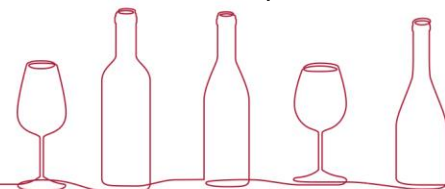
Des propositions de dates entre le 15 octobre et le 20 novembre 2021 seront envoyées pour s'inscrire au GT.

Les propositions du GT seront présentées à l'Assemblée générale du CNIV du 25 novembre 2021.

5. ECHANGES SUR LES DOSSIERS TECHNIQUES : VARENNE DE L'EAU, PESTIRIV ET PLAN NATIONAL DU DEPERISSEMENT DU VIGNOBLE

• PestiRiv :

PestiRiv est une étude pilotée par l'ANSES et Santé Publique France. Elle est financée par Ecophyto 2.



L'objectif principal est de savoir s'il existe une différence entre l'exposition aux pesticides des personnes vivant près des vignes et de celles vivant loin de toute culture agricole. Un planning des réunions régionales a été proposé¹.

Les résultats de cette étude auront des conséquences importantes sur l'image sociétale de la filière. Une méthodologie de la communication sur cette étude est discutée par la filière.

Un échange politique pourra être prévu entre le CNIV et la direction de l'ANSES. Les protocoles et les plans techniques seront revus avant d'aborder une coordination technique puis politique pour une coordination des éléments de langage.

Le Conseil exécutif acte la nécessité d'anticiper les conséquences de cette étude. Une stratégie de filière devra être adoptée, surtout en matière de communication.

Il est acté la nécessité d'un travail en région avec la construction d'argumentaires et de messages à faire passer auprès des consommateurs.

- **Varenne de l'eau et adaptation au changement climatique :**

Le Varenne de l'eau couvre 3 thématiques :

- Des outils d'anticipation et de protection des aléas climatiques dans le cadre de la politique globale ;
- La résilience de l'agriculture dans une approche globale ;
- Une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture.

Le groupe de travail 2 « volet adaptation par filière et territoire » permet de conduire un travail de consultation des régions pour définir les orientations autour de différentes questions (voir en ce sens le power point). Une réponse sera donnée sous forme d'une note de synthèse fin septembre.

La thématique 3 sur l'eau représente un vrai sujet dans certaines régions.

Concernant le changement climatique et la filière viticole, des réflexions sur la stratégie d'adaptation au changement climatique ont été présentées le 26 août 2021 avec les domaines prioritaires et le Label Bas Carbone (voir power point). Une note de synthèse, s'appuyant sur ce document sera envoyée aux porteurs du projet.

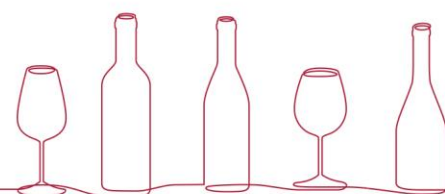
Le Conseil exécutif donne mandat au CNIV pour suivre les débats du Varenne de l'eau.

- **Plan National de Dépérissement du Vignoble (PNDV) :**

Une large consultation régionale est réalisée pour définir les nouvelles priorités de recherche et répondre aux problématiques spécifiques des régions.

Pour l'ensemble des régions, le matériel végétal et le transfert/la régionalisation (outils pour l'exploitation, formations, etc.) sont des sujets prioritaires. L'approfondissement des connaissances est nécessaire notamment pour les viroses et la flavescence dorée. Des nouveaux axes de travail sont définis avec :

¹ Slide 12 de la présentation power point du Conseil exécutif, 8 septembre 2021



- L'adaptation et la lutte contre les incidents climatiques (gel/sécheresse)
- L'entretien et la qualité des sols viticoles.

Un appel à projet est lancé pour l'observatoire de la santé du vignoble. Il vise à développer des outils et des méthodes autour des observatoires et des données.

Concernant l'évaluation des programmes de recherche, elle vise à réaliser un bilan des connaissances acquises des programmes de recherche financés par le PNDV. Elle est réalisée par le conseil scientifique et technique mixte pour novembre 2021.

**Une rencontre politique va être demandée à la Directrice de la DGER pour définir la suite du programme PNDV à partir de 2022.
Il est décidé que le séminaire professionnel aurait lieu le 18 novembre 2021 à Paris.**

6. APPUI EVENTUEL DU CNIV SUITE A LA REPRESENTATIVITE DES COLLEGES

La question plus générale de la représentativité du Collège Négocier des interprofessions se pose.

La mission du CNIV est de préserver le statut interprofessionnel et de veiller à ne pas avoir de précédents juridiques mettant à mal la composition des interprofessions.

Le CNIV propose de mener une étude juridique approfondie avec ses Conseils avant qu'il y ait une vision politique de la composition des interprofessions.

Un groupe de travail pourra être constitué au sein duquel la présence de représentants du Négocier est nécessaire.

Des propositions de ce GT pourront être réalisées à l'Assemblée générale du CNIV de novembre 2021.

Le Conseil exécutif donne mandat au CNIV pour mener l'étude juridique sur la composition des interprofessions.

7. PROPOSITION DE LOI BESSON MOREAU

- Sur les mentions obligatoires pour les contrats de vente prévues à l'article 1 : l'adaptation des clauses obligatoires au contrat spot ou annuel, et plus particulièrement sur la clause relative aux modalités de révision automatique du prix est réglée par la phrase suivante : *« Lorsque la durée du contrat est inférieure à trois ans, par dérogation au 1° du même III, il peut ne pas comporter de clause relative aux modalités de révision automatique, à la hausse ou à la baisse, du prix fixe. »*
- Sur l'exclusion de la filière du champ d'application de l'article 2 (transparence et non-négociabilité de la matière première agricole) : il a été demandé de nouveau l'exclusion de la filière du champ d'application de cet article.

Le Conseil exécutif donne mandat au CNIV pour poursuivre les échanges avec les parlementaires et l'administration dans le cadre de la PPL Besson Moreau.

8. REGLEMENT D'USAGE DE LA MARQUE WINES OF FRANCE

Le Règlement d'usage, déposé à l'INPI fin juillet, est toujours en cours d'instruction.



9. QUESTIONS DIVERSES

Il est souligné l'absence de réponse de l'Administration en dépit des relances du CNIV sur :

- Le bureau de représentation en Chine : concernant l'utilisation des CVO et l'éligibilité des aides de promotion dans les pays tiers ;
- Les délais de paiement pour les achats de vins en vrac sur la période transitoire (entre l'entrée en vigueur de la réforme de la Directive PCD le 1^{er} novembre 2021 et l'entrée en vigueur de nouveau Règlement OCM le 1^{er} janvier 2023).

Valérie PIEPRZOWNIK est la nouvelle cheffe du Bureau vin et autres boissons à la DGPE.

